

## Parc résidentiel de loisirs : on se jette à l'eau ?

Une première étape, rien de plus. A Plobsheim, le maire, Gérard Kammerer, avertit d'emblée que, « pour l'instant, rien n'est fait, puisque ce projet, une fois finalisé, devra de nouveau passer devant le conseil municipal pour être adopté ».

« On parle d'un projet de 10 chalets maximum, sur 20% de la surface »

Il n'empêche : les élus ont fait un grand pas en avant lundi soir, en adoptant le principe de l'implantation d'un parc résidentiel de loisirs aux abords de la gravière communale. Et ceci sans perdre de vue l'intérêt des riverains. « On parle d'un projet de 10 chalets maximum, explique Gérard Kammerer, sur 20 % de la surface. Ça laisse 80% du site aux Plobsheimois ». Réponse à peine cachée, en fait, à ceux qui craignaient justement que le projet ne se réalise au détriment des habitants. La zone de loisirs, ainsi, devrait mettre en valeur la gravière mais sans lui faire perdre son caractère tout public. Même si la baignade y est interdite depuis longtemps, le plan d'eau reste en effet un élément patrimonial important - notamment en raison de la richesse de son biotope -, et doit à ce titre profiter à tous. En filigrane, on comprendra que c'est un projet de réhabilitation globale qui est envisagé.

Pour ce faire, le projet de parc résidentiel de loisirs sera suivi par un comité de pilotage dont les membres seront nommés lors d'une prochaine session du conseil municipal. Manière pour les élus, sans doute, d'accéder aux doléances de l'association de défense et de protection de l'environnement de Plobsheim. Celle-ci, le 12 avril dernier, en réclamait en effet le principe dans un courrier transmis aux élus, ceci pour garder un œil sur le développement de l'équipement touristique. Mais il s'agit aussi, plus largement, de confier à une structure identifiée la charge annexe de la mise en valeur du site, pour l'heure largement laissé à l'état de friche. « Nous envisageons la renaturation des lieux, avec une replantation d'arbres et la restriction de l'accès aux berges pour les voitures, explique Gérard Kammerer. Nous entendons créer un écrin de verdure pour rendre au site son attractivité ».

Nature et tourisme, donc, à l'horizon. Pour la gravière du Langensand, des perspectives forcément séduisantes, à en croire le maire. « Nous avons des problèmes de squatt sur ce site laissé sans surveillance. Des baignades, des beuveries, du camping sauvage. Ces activités sont peu respectueuses du milieu, génèrent des pollutions. Avec une présence sur les lieux, avec ces chalets, ce sont des problèmes qui disparaîtront. La gravière sera rendue à tous les usagers ».

Enfin, presque, puisque Gérard Kammerer reconnaît que l'emprise du parc résidentiel de loisirs ne devrait pas être accessible au public, « pour garantir la tranquillité des résidents ». Certes, l'association de défense et de protection de l'environnement de Plobsheim avait réclamé dans son courrier que « le pourtour de la gravière (ne soit pas) aliéné de quelque manière que ce soit pour une utilisation privée », mais c'est un sacrifice qui s'accompagnerait de mesures compensatoires intéressantes : un parcours de santé, notamment, pourrait être créé. Et, à terme, la pêche, un temps autorisée, pourrait retrouver ses droits sur le site ressuscité.

Rangez les maillots de bain et sortez la crème solaire

Reste que ce sont là autant de points dont il s'agira de discuter pour les valider. Ce qui est certain, pour l'heure, c'est que si le projet doit prendre forme, ce sera sur un terrain cédé par la commune sous la forme d'un bail emphytéotique dont la durée reste à déterminer. Enfin, rangez les maillots de bain et sortez la crème solaire : la baignade devrait rester interdite. « Il n'y a jamais eu de baignade autorisée dans cette gravière, et nous ne souhaitons pas aller dans ce sens », martèle Gérard Kammerer qui se justifie par l'argument de sécurité! . Ça n'empêchera pas quelques regrets...

*Nicolas Blanchard*